man chez la portière. Il craint bien que ses amis aient été victimes d'une épouvantable mystification. Ce mélange de racontars touchant à Monaco, au roi de Serbie, n'a aucune signification. M. Ducret, présent dans le groupe, semble déconcerté, et ses répliques sont assez timides : il conseille simplement d'attendre la publication de tous les documents.

Les républicains crient bien haut : C'est le triomphe, la résurrection de Clémenceau.

La démission de M. Déroulède

M. Castelin est vivement interrogé aussi relativement à la démission de M. Déroulède. Il l'explique par le dégoût que lui cause le spectacle donné par la Chambre devant la lecture des documents et aussi, paraît-il par la lecture même de ces documents, lecture qu'il désapprouvait. Il avait pris lui aussi hier, l'engagement vis-à-vis de M. Dupuy, de ne pas les publier, il les lire à la tribune aujourd'hui.

Toujours d'après M. Castelin, M. Déroulède était d'autant plus hostile à cette divulgation, que l'enquête lui semblait insuffisante, que l'on était parti trop tôt et qu'on compromettait ainsi la campagne qu'il mène si énergiquement depuis plusieurs mois contre M. Clémenceau. On nous assure même qu'hier soir, M. Déroulède réclama de ses amis la direction de l'affaire et que c'est sans le consulter que M. Millevoye a agi comme il vient de le faire.

Bref la retraite du sympathique député serait due, on le sait, à des raisons multiples. Mais il serait surtout écœuré de voir ses efforts anciens et récents compromis.

M. Déroulède en quittant la séance s'est retiré dans un des bureaux de la Chambre, où il s'est assis accablé, pleurant refusant même de causer avec ses meilleurs amis.

L'émotion est considérable dans les couloirs.

Paris, 22 juin. — Voici le texte de la lettre de démission de M. Déroulède :

« Monsieur le Président,

» J'ai l'honneur de vous envoyer ma démission de député. » Signé : DÉROULÈDE. »

Un certain nombre d'amis de M. Déroulède, très affectés de sa détermination soudaine et désireux de ne pas lui voir abandonner la lutte politique dans les circonstances actuelles, se proposaient de faire une démarche auprès de lui afin de l'engager à revenir sur sa décision.

Mais le président ayant reçu la lettre ci-dessus assez à temps pour *en donner acte en séance et annoncer sa* transmission au ministre de l'intérieur, la démission de M. Déroulède est définitive.

LA DÉMISSION DE M. MILLEVOYE

Paris, 22 juin. — C'est bien, comme l'a dit M. Castelin à la tribune, à la suite d'une injonction de ce dernier que M. Millevoye est venu déclarer à la Chambre qu'il donnait sa démission.

Le groupe boulangiste était froissé de ce que M. Millevoye ait cru devoir engager une affaire aussi grave sans l'avoir consulté. Il était, de plus, mal impressionné par la faiblesse des documents apportés à la tribune, et par l'insuffisance de M. Millevoye.

Aussi, lorsque le député de la Somme est descendu, la première fois, de la tribune, M. Castelin s'est avancé vers lui et lui a dit : « Je viens vous dire, au nom de mes amis, qu'il ne vous reste plus, comme député français, qu'à donner votre démission ».

D'autant que M. Déroulède venait en quelque sorte de lui infliger un désaveu public en quittant, d'une façon éclatante, la Chambre, au moment même où M. Millevoye était à la tribune.

Ce dernier, en effet, en lisant les documents qu'il avait entre les mains manquait aussi bien à la parole donnée à M. Develle qu'à celle donnée à M. Déroulède lui-même.

M. Déroulède ne voulait pas, on le comprend, que le nom de son ami Rochefort fût prononcé dans les conditions où M. Millevoye était appelé à le faire.

La lettre de démission de M. Millevoye n'est pas encore parvenue à la présidence. On sait que, tant que la démission n'est pas rédigée par écrit, elle n'est pas effective. C'est pourquoi, au scrutin d'aujourd'hui, le nom de M. Millevoye figurera encore, bien que, dans le cours de la séance, il ait annoncé devoir se démettre.

APRÈS LA SÉANCE

Paris, 22 juin. — A peine le vote de l'ordre du jour Maujan, a-t-il été proclamé, que M. Clémenceau est sorti dans les couloirs. Plusieurs se sont précipités au-devant de lui et l'un de ceux qui l'accompagnaient n'a pu s'empêcher de lui dire : « Que d'amis vous avez maintenant. »

M. Clémenceau était aphone. J'ai trop crié, expliquait-il.

Le député du Var s'est approché d'une table pour rédiger un télégramme à l'adresse de son comité électoral.

Lorsque M. Burdeau est entré dans les couloirs, ses amis et les Clémencistes eux-mêmes sont allés le féliciter. La chose a été fort commentée.

Nous avons entendu un député de gauche dire, en sortant : « C'est une nouvelle affaire Alwhardt ! »

— « Ou une affaire Denayrou, » a repris un autre.

Impression de séance

Paris, 22 juin. — Quand on a suivi la séance d'aujourd'hui on se demande d'abord si MM. Déroulède et Millevoye croyaient, de bonne foi, à l'authenticité et à la gravité des documents apportés. La chose ne peut faire doute à moins d'un parti-pris évident.

Le meilleur témoignage qu'on en puisse fournir c'est celui de M. Develle *lui-même. Le ministre des affaires* étrangères l'a déclaré dans les couloirs de la façon la plus énergique.

Au surplus le gouvernement ne partageait-il pas un peu ce sentiment, lui, qui, après avoir lu les documents, — M. Develle l'a reconnu malgré les dénégations du président du Conseil, — exigeait qu'ils ne fussent point lus à la tribune ?

Nous tenons *cependant à faire remarquer que, dès hier,* nous faisions des réserves sur les documents en question et que nous relations des hésitations de l'un des personnages mêlés à l'affaire.

Un point à remarquer c'est que, ainsi que nous le faisions pressentir, on s'est efforcé, à gauche, de personnifier, dans M. Clémenceau, la République même.

M. Burdeau a conduit cette manœuvre, non sans habileté; son intervention a eu le résultat probablement cherché de défendre M. Clémenceau et de jouer le premier rôle.

Ce n'est peut-être pas sans motif que M. Burdeau est venu parler, à la Chambre, de « réparation » à l'égard de M. Clemenceau. Les rares applaudissements qui ont marqué cette proposition montraient le degré de sympathie de la Chambre pour l'ancien leader de l'extrême-gauche.

Ce dernier a tenté un effort pour remonter ce visible courant d'hostilité pour sa personne.

L'accueil qu'il a reçu a été plus piteux encore.

Une trentaine de députés à peine ont applaudi : d'où il suit que la journée d'aujourd'hui ne réhabilite pas autrement M. Clemenceau.

M. Burdeau est un ami de M. Constans, il ne peut l'oublier.

Terminons cette impression de séance en soulignant l'attitude expectante de la droite qui ne s'est pas départie d'un silence digne et fort remarqué.

L'enquête sur l'authenticité

Conformément à ce qui a été annoncé à la tribune par le président du conseil, une instruction est ouverte, d'ordre du procureur de la République, au sujet des documents dont il a été question, soit dans les articles de la *Cocarde*, soit dans les entretiens que M. Millevoye a eus avec le président du conseil et le ministre des affaires étrangères, à l'effet de rechercher la provenance et le degré d'authenticité des prétendus documents.

En présence de l'affirmation que ces documents ont été volés à l'ambassade d'Angleterre, la justice va rechercher s'ils ont été réellement soustraits et au cas où cela ne serait pas confirmé, elle aura à rechercher quelle est la valeur de ces pièces.

Cette instruction est ouverte en vertu des dispositions des articles 2 et 3 de la loi du 18 avril 1886, sur l'espionnage.

Voici le texte de cet article :

« Art. 2. — Toute personne autre que celles énoncées en l'article précédent (il s'agit des fonctionnaires publics qui s'étant procuré tous plans, écrits ou documents les auront livrés ou communiqués en tout ou partie à d'autres personnes, ou qui, ayant en connaissance aura communiqué ou divulgué des renseignements qui y étaient contenus) sera puni d'un emprisonnement de 1 à 5 ans et d'une amende de 500 à 3,000 fr.

» La publication ou la reproduction de ces plans écrits ou documents sera punie de la même peine.

» Art. 3. — La peine d'un emprisonnement de 6 mois à 3 ans et d'une amende de 500 à 3000 fr. sera appliquée à toute personne qui, sans qualité pour en prendre connaissance, se sera procuré lesdits plans, écrits ou documents.

» En conséquence le procureur de la République va commettre un juge d'instruction qui lancera des mandats de comparution.

» Ces délits sont justiciables de la police correctionnelle. »

Le dossier Millevoye

On a vu que M. Roche a accusé M. Constans d'avoir fait fabriquer le dossier et mystifié M. Millevoye pour les nécessités de sa politique.

Plusieurs députés, entre autres les socialistes comme M. Lafargue, partageaient cette opinion. Elle ne paraît pas justifiée, car il faut remarquer que parmi certaines des personnes inscrites sur l'état de répartition de fonds secrets de l'ambassade anglaise, figurent MM. Burdeau et Edwards, amis de M. Constans.

Il semble, d'après certaines informations que ce dossier aurait été formé, en dehors de M. Constans, par un certain maître chanteur fort habile, jadis boulangiste, et que nous avons signalé déjà comme évoluant dans les eaux de l'ancien ministre de l'intérieur.

Il y a, par exemple deux mois que ce dossier avait été présenté à une autre personne qui, après examen, le refusa.

Enfin, il serait curieux que ce dossier ne fût qu'une manœuvre de l'ambassade anglaise qui se serait servie du personnage ci-dessus désigné.

Le départ de lord Dufferin et celui de son premier secrétaire serait une habileté de plus et le résultat eut été non seulement de réhabiliter M. *Clémenceau, mais encore* de nuire énormément aux adversaires de l'Angleterre chez nous et aux propagateurs de l'alliance franco-russe.

L'ÉTAT DE CORNÉLIUS HERZ

Londres, 22 juin. — MM. les docteurs Brouardel et Charest ont examiné, hier soir, l'état de Cornélius Herz. Le docteur Frazer assistait à cet examen. Une nouvelle consultation a eu *lieu ce matin à dix heures.*

Paris, 22 juin. — Le ministre des affaires étrangères vient de recevoir de notre représentant à Londres la dépêche suivante :

« MM. Charcot et Brouardel après avoir examiné Cornélius Herz, m'informent qu'ils s'associent aux conclusions du docteur Reynoldf.

» Dans son rapport du 17 juin au *Foreign Office*, le docteur Reynoldf a déclaré que le prisonnier n'était pas transportable et qu'il ne pourrait même pas être transféré sans danger, de la chambre qu'il occupe dans une autre chambre.

Bournemouth, 22 juin. — La conférence médicale des docteurs Brouardel, Charcot et Frazer a duré trois heures. Il est probable que les deux docteurs français quitteront Bournemouth, cette après midi, pour retourner à Londres et de là à Paris.

Bournemouth, 22 juin. — MM. Brouardel et Charcot sont partis à deux heures pour Londres où ils rédigeront un rapport détaillé pour le gouvernement.

Ils quitteront Londres demain matin pour rentrer directement à Paris.

LES DOCUMENTS DÉROBÉS

Paris, 22 juin. — Dans l'entrefilet de M. Ducret, que publie la *Cocarde*, il est dit :

« Nous ne pouvons encore donner le texte même des documents dérobés. Il y en a du reste que notre patriotisme nous fera toujours un devoir de tenir secrets.

» Sitôt la fin de la séance de la Chambre, nous en publierons de nombreux extraits dans notre édition du soir.

» Nous avions reçu depuis longtemps déjà des renseignements curieux et intéressants d'un employé de l'ambassade d'Angleterre. Nous tînmes par savoir avec quelle facilité il pouvait au moins pendant vingt quatre heures garder entre les mains les lettres adressées à l'ambassade par le *Foreign Office* et venues par la valise.

» C'est alors que nous avons obtenu communication de documents diplomatiques du plus grand intérêt.

» Les preuves de l'authenticité? Elles sont d'abord dans ce qu'elles contiennent, car le plus habile faussaire n'aurait pu inventer les renseignements qui s'y trouvent.

» De cette correspondance émanant toute de M. Lister, secrétaire-général du *Foreign-Office*, il résulte qu'un homme politique français a livré au gouvernement anglais des documents diplomatiques d'une grande importance. »

Paris, 22 juin. — L'ambassade d'Angleterre communique une note dans laquelle elle déclare que les allégations relatives à une soustraction de papiers diplomatiques, sont, en ce qui concerne l'ambassade, complètement dénuées de tout fondement.

Paris, 22 juin. — Le bruit a couru que la personne qui aurait livré à la *Cocarde* les documents que le directeur de ce journal affirme avoir en sa possession, serait un monsieur Mordaunt ou Mopdant traducteur à l'ambassade d'Angleterre.

Il a été déclaré à un rédacteur du *Temps* qu'on ne connaissait personne de ce nom ou d'un nom approchant, et que d'ailleurs aucun traducteur n'est attaché à l'ambassade d'Angleterre.

Néanmoins, le même journal annonce que M. Touny, commissaire aux délégations judiciaires vient de quitter son cabinet pour se mettre à la recherche de M. Mordaunt.

Perquisitions dans les bureaux de la « Cocarde »

Paris, 22 juin. — A 2 heures 1/2, MM. Routier, procureur de la république, Atthalin, juge d'instruction et Clement, commissaire aux délégations judiciaires, se sont rendus dans les bureaux de la *Cocarde* pour y opérer une perquisition au sujet des fameux papiers.

Toutes les issues étant gardées par des agents, tous les rédacteurs présents, le travail du journal a été suspendu pendant une heure environ.

Durant ce temps, M. Athalin instrumentait et cherchait à avoir des nouvelles des fameux documents sans parvenir à aucune découverte.

A 2 h. 20, lorsqu'il était *terminé et on apprenait par* téléphone à la *Cocarde* qu'une perquisition identique venait d'être faite à Neuilly, au domicile particulier de M. E. Ducret, directeur de ce journal.

Paris, 22 juin. — Voici quelques détails complémentaires sur la descente de justice opérée dans les bureaux de la *Cocarde*.

Au moment de leur arrivée, les magistrats qui étaient en voiture découverte, ont été sifflés par un groupe d'ouvriers typographes qui stationnaient sur le trottoir.

Au journal, les magistrats se sont bornés à demander à Mme Ducret et aux rédacteurs et employés présents s'ils avaient connaissance de l'existence dans les bureaux de la *Cocarde* des papiers que devait publier ce journal. Tous ont répondu négativement.

Le Procureur de la République demanda alors deux exemplaires de la première édition, qui lui furent remis, puis les magistrats se retirèrent en priant Mme Ducret d'informer son mari qu'il serait attendu toute la journée au parquet par MM. Routier et Atthalin.

Paris, 7 h. 30. — M. Ducret, directeur de la *Cocarde* vient de quitter M. Athalin.

Notre confrère nous dit qu'il est poursuivi devant la Cour d'assises pour s'être procuré des documents intéressant la sûreté de l'Etat.

M. Millevoye, du moins jusqu'ici, ne serait pas inquiété.

L'ex-copiste de l'ambassade anglaise serait poursuivi pour le même motif que M. Ducret. Il s'appelle Norton.

Dernières Nouvelles

La lecture des documents

Paris, 22 juin. — Le compte-rendu de la Chambre signale bien la lecture faite par M. Millevoye des documents soustraits à l'ambassade d'Angleterre, mais au milieu du bruit, il a été impossible d'en saisir l'exacte teneur. Nous relevons, dans le compte-rendu analytique officiel, les extraits qui en sont donnés :

M. Millevoye donne lecture des lettres suivantes qui ont du reste été coupées et hachées par le debat et que nous reunissons :

Voici la traduction d'une lettre de M. de Lister à M. Austin-Nee :

« 2 avril 1893. — Depuis ma dernière lettre, des évènements de très grande importance se sont produits. On a reçu la visite de l'*alter ego* de M. Clémenceau qui est venu s'informer si les dispositions du gouvernement sont toujours les mêmes vis-à-vis de son chef. M. Clémenceau désirerait être fixé à ce sujet avant de préparer ses arrangements électoraux. Il n'a pas encore le choix de son futur siège.

« A peine 24 heures s'étaient-elles écoulées depuis ces pourparlers que Cornélius Herz informait le magistrat de Rooye-Street qu'il était prêt à subir un interrogatoire.

« Cependant, quelqu'un ici s'agite. Herz nous a causé *beaucoup d'ennui; il a voulu à toute force quitter Bor*nemouth parce que Waddington donnait l'assurance qu'on avait passé l'éponge sur le Panama.

« L'*alter ego* de M. Clemenceau vient de nous communiquer les copies de la correspondance échangée entre M. Reverseaux et M. Ribot, entre M. Reverseaux et le Khedive.

« Je n'ai pas besoin de dire que M. Clémenceau est singulièrement *réhabilité* à nos yeux. Nous ne pensons pas qu'il pourrait encore rendre des services après le discrédit où il était tombé, mais nous le maintenons sur notre liste.

« 4 avril 1893. — La loi sur les insultes aux souverains étrangers n'a pas été présentée à l'instigation de l'empereur d'Allemagne, mais à celle du prince de Monaco qui craint une campagne contre Monte-Carlo.

»Les suicides ont été nombreux à Monte-Carlo l'année dernière et le chauvinisme français trouvera un réel plaisir à mettre sur tu tous péchés d'Israël.

» Quant à Arton, on devrait le laisser tranquille. M. Andrieux ne pourra pas si facilement le prendre. Arton se cachera et on rira de M. Andrieux pour ses peines.

» Mais cet homme extraordinaire devient stupide en présence d'une femme. Herz nous a donné les plus grands ennuis ; nous avons eu de la peine à l'empêcher de quitter Bornemouth.

» M. Ribot est désigné, dit-on, pour être le successeur de M. Waddington qui attendra la fin de la législature avant de reprendre son poste car M. Develle compte que sa nomination à cette époque passera inaperçu. »

Enfin, la correspondance fait allusion à l'affaire de la mélinite :

«On a fait beaucoup trop de bruit autour de la mélinite dont la fabrication est maintenant connue de toutes les puissances. Nous n'avons pas à nous en préoccuper autrement.

» Le coup d'Etat du jeune roi de Serbie doit être considéré comme une réponse du czar aux agissements en Bulgarie, mais le czar ne paraît pas près de dénoncer le traité de Berlin.

» Cette dénonciation remettrait en état la question de l'Est.

» En ce qui concerne la Belgique, la situation pourrait devenir critique si on appelait l'Allemagne pour y maintenir l'ordre. Si une intervention se produit en Belgique, elle doit venir des cinq puissances qui ont garanti la neutralité de ce pays.

» Vous ne devez pas perdre de vue les Pays-Bas.

» Cette affaire de la mélinite est bien ennuyeuse Waddington a demandé à être relevé de ses fonctions. Il savait que le gouvernement voulait donner un semblant de satisfaction publique et que Freycinet serait sacrifié. M. Develle ayant déclaré que le courant contre Freycinet était très fort.

» Cornélius Herz est mêlé à l'affaire de la mélinite car c'était un intime du grand coupable, du capitaine Borup. Le départ de Borup a produit une fâcheuse impression aux Etats-Unis où il a de nombreuses relations. Vous savez que le même rôle passera.

» La visite navale au sultan est une chose plus ennuyeuse que vous ne croyez. Il y a là une intrigue qui vise la Bulgarie. Si le sultan marchait comme la France et la Russie le désirent ! »

»Voilà enfin une pièce comptable portant le timbre de l'ambassade d'Angleterre signée Lister et qui a été envoyée de Londres à l'ambassade.

Cette pièce a été dans le coffre de l'ambassade anglaise à Paris :

» Débats	2,000	livres
» M. Burdeau	2,000	»
» M. Edwards	1,200	»
» M. Naras	200	»
» M. Laurent	600	»
	6,000	livres

Il y a en anglais quelques lignes que M. Millevoye traduit ainsi :

« Pour mémoire M. Clémenceau à Londres 20,000 livres, M. Rochefort 3,000 livres. »

La sortie de M. Clémenceau du Palais-Bourbon. — Une arrestation

Paris, 22 juin. — M. Clémenceau est sorti du Palais-Bourbon, entouré d'un certain nombre de ses amis.

Au moment où il montait en voiture, un individu a crié : Enlevez Clémenceau ! Il a été immédiatement arrêté et conduit au poste de la rue de Varennes.

Un article de la « Cocarde »

Paris, 22 juin. — Dans une septième édition, la *Cocarde* publie une note où nous relevons les passages suivants :

« La Chambre avec une unanimité que nous ne soupçonnions pas, a voulu sauver M. Clémenceau.

« C'est devant le pays qu'il est nécessaire de porter le débat : ou les documents sont vrais, ou le faussaire qui les a fabriqués n'a pas agi seul et un guet-apens nous a été tendu.

» Nous publierons demain les documents in extenso. »

L'ambassade de France à Londres

Paris, 22 juin. — Un organe officieux, le *Courrier du Soir*, publie l'information suivante :

» L'issue de la discussion qui s'est produite à la Chambre et les décisives constatations faites sur le cas de Cornélius Herz, à la demande réitérée de lord Roseberry, rendent plus aisé le choix de l'ambassadeur de France à Londres.

» L'envoi de celui-ci coïncidera peut-être avec le règlement de la question de Siam. »

L'état de Cornélius Herz

Londres, 26 juin. — MM. Brouardel et Charcot arrivés de Bournemouth à 4 h. 1/2 déclarent ne rien vouloir ajouter aux termes de la dépêche qu'ils ont adressée à M. Develle et qui est, disent-ils, l'expression absolue de leur pensée.

Une souricière

Paris, 22 juin. — Le domicile particulier de M. Ducret à Neuilly est surveillé depuis midi par des agents qui montent la garde devant les issues et épient les visiteurs.

On nous assure que dans le cas où les détenteurs des documents produits acquerraient la preuve qu'ils ont été victimes d'un guet-apens, le nommé Narton qui les leur a livrés aurait à redouter de la part de ceux qu'il a trompés une vengeance extra judiciaire immédiate, plus dangereuse pour lui que les peines légales qu'il peut avoir encourues.

A ce propos, on assure que ce personnage n'en est pas à son début dans le trafic des documents plus ou moins authentiques.

Il y a deux ans, au moment où on signalait, sur la *frontière du Tonkin, l'infiltration des bandes chinoises*, Narton aurait fait offrir au gouvernement français des documents établissant l'immixtion de l'Angleterre dans les tentatives dirigées contre notre colonie.

Une enquête préalable faite à ce sujet par la sûreté générale aurait démontré que cet individu avait fabriqué de toutes pièces les documents avec lesquels il entendait battre monnaie.

Encore une démission

Il est question de la démission de M. Pierre Richard, député boulangiste. Le fait paraît d'autant plus vraisemblable que M. Pierre Richard, qui fut secrétaire-général de la Ligue des Patriotes tandis que M. Déroulède en était le président, a toujours conformé sa conduite à celle de son chef de file.

Paris, 22 juin. — Il est jusqu'à présent inexact que M. Pierre Richard ait donné sa demission de député.

L'ordre du jour Maujan

Paris, 22 juin. — Voici le scrutin rectifié sur l'ordre du jour Maujan : Pour 384; contre 2. Les deux députés ayant voté contre sont l'amiral de Dompierre-d'Hornoy, député de la Somme et M. Engerand, député du Calvados.

Déroulède

Paris, 22 juin. — M. Déroulède a déclaré ce soir aux reporters venus pour l'interviewer, qu'il n'avait rien à dire et que sa résolution de ne pas parler était définitive.

Paris, 22 juin. — M. Déroulède part demain matin pour Londres, porteur d'une adresse pour Rochefort, signée de tous les députés boulangistes, protestant contre la mystification dont le nom de celui-ci a été l'objet.

Une dépêche de M. Rochefort à M. Millevoye

Paris, 22 juin. — M. Henri Rochefort vient d'adresser à M. Millevoye la dépêche suivante :

« Votre attitude après le discours de Toulouse, m'avait surpris; elle ne me surprend plus.

» L'accusation contenue dans votre document est risible.

» *Néanmoins, vous ne pouvez moins faire que de four*nir autre chose qu'un nom sur une liste.

» Constans avait déjà essuyé le coup de 100,000 francs touche par l'entremise d'une banque allemande. On n'a pu retrouver la banque.

» Vous voudrez bien montrer l'Anglais qui me subventionne et je vous forcerai, au besoin, à me le désigner. »

Le copiste Narton

Paris, 22 juin. — Le fameux copiste Narton, accompagné de MM. Millevoye et de Morès, a été conduit au *Figaro*, où il a expliqué son cas. Il aurait dit, contrairement à sa première information, qu'il n'a jamais appartenu à l'ambassade anglaise.

Narton avait été préalablement entendu par M. Athalin.

M. Millevoye *questionné par le Gaulois* a fait remarquer qu'on n'ouvre pas une instruction sur une mystification. Il reconnait être tombé dans un piège en lisant les pièces à la tribune.

Le vote des députés du Nord et du Pas-de-Calais

Voici comment se répartissent les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans le scrutin sur l'ordre du jour Maujan :

Ont voté pour : MM. Basly, Boudenoot, Boulanger, Dron, Dubois, Evrard-Eliez, Georges Graux, Guillemin, Herbecq, Lamendin, Paul Lafargue, Luton, Ledieu, Pierre Legrand, Michau, Emile Moreau, Ribot, Sirot et Noël.

N'ont pas pris part au vote : MM. Ach. Adam, Bergerot, Déjardin-Verkinder, le général de Freycheville, Le Gavrian, comte de Montalembert, Plichon, Renard, Taillandier, Thellier de Poncheville.

Etaient absents par congé, MM. des Rotours et Trannin.

LA SÉANCE DE JEUDI

ET LA PRESSE

Voici les appréciations des principaux journaux sur la séance d'hier :

M. Henry Maret écrit dans le *Radical* :

« La journée a été bonne. Suivant leur méthode ordinaire, nos Rocamboles politiques n'auraient pas été fâchés de laisser, sous un prétexte ou sous un autre, leurs accusations *dans le vague, sachant* comme elles et font vite leur chemin, et comme il en reste toujours quelque chose.

» En les poussant dans leurs derniers retranchements, en leur faisant vider leur sac, la Chambre a étouffé dans l'œuf le scandale nouveau qu'ils nous ménageaient pour l'été.

» Il faut que ces messieurs en fassent leur deuil, toutes les saisons ne se ressemblent pas, et nous avons assez avalé de sottises cet hiver pour mériter de nous reposer un brin ».

Du *Petit Journal* :

« La gravité des circonstances ne saurait échapper à personne. Les pièces dont parlent MM. Ducret et Millevoye, vraies ou fabriquées, ne sont pas des mythes. Elles existent. Le ministre des affaires étrangères les a vues; *le ministre de l'intérieur également*, et hier, à l'issue du conseil, M. Dupuy et le garde des sceaux ont eu une longue conférence avec le procureur de la République. Ils ont décidé de faire commencer une instruction judiciaire. »

Du *Siècle* :

« Quoique cette séance se soit terminée par la déroute des boulangistes, elle est triste : mêler de cette manière l'étranger à nos affaires constitue un de ces actes détestables que les prétendus patriotes du boulangisme n'ont pas hésité à commettre et qui montre que, pour donner satisfaction à leurs haines et leurs rancunes, ils étaient prêts à mettre leur patriotisme de côté. »

Du *Petit Parisien* :

« Les accusations de haute trahison lancées avec tant de vivacité pendant deux jours ont enfin affronté la lumière. Ceux mêmes qui les proféraient se sont rendu justice en donnant leur démission de députés, ce qui était une façon de reconnaître qu'ils avaient été mystifiés. »

Du *Soleil* :

« Il nous paraît maintenant évident qu'il ont agi avec une grande légèreté en échafaudant sur quelques documents d'une importance très contestable toute une histoire, — d'autres diront un roman, — de conspiration, de complot avec l'étranger et de haute trahison.

» Quand on s'engage dans une affaire comme celle-là, il faut être deux fois sûr de ce qu'on dit et pouvoir produire des pièces probantes. On n'a rien produit ou à à peu près rien. »

De la *Paix* :

« Il est permis d'espérer que la Chambre a clos hier la trop longue période des débats scandaleux et humiliants, et que les électeurs sont désormais édifiés sur la valeur de ces « justiciers », qui, eux-mêmes, ne relèvent plus que des arrêts de la justice. »

De M. Cornély, dans le *Gaulois* :

« Le fameux pétard, tamponné à l'avance, a fait long feu, la cartouche de dynamite est partie entre les mains de ceux qui voulaient l'allumer, la mèche étant trop courte. »

De M. Drumont dans la *Libre Parole* :

« La foule, à notre avis, n'en pensera pas moins, comme nous, que si les documents fournis par M. Millevoye sont discutables au point de vue de la désignation des coupables, ils sont vrais, d'une vérité supérieure. »

De M. Edmond Magnier, dans l'*Evènement* :

« Encore une séance comme celle d'hier et la Chambre aura vécu! Tous ceux qui aiment la France ont cruellement souffert du spectacle affreux et grotesque donné par la représentation nationale. »

De M. Camille Pelletan, dans la *Justice* :

« Les deux auteurs de l'affaire se sont retirés eux-mêmes de la Chambre. Après cette sévère appréciation portée par eux contre eux-mêmes, tout ce qu'on pourrait ajouter serait faible. Mais le public comprendra le sens des faits qui viennent de se produire. »

De M. Magnard dans le *Figaro* :

« Tout cela est fort misérable et même au point de vue de la cause (laquelle ? je n'en sais rien) qu'il soutient, M. Millevoye eût dû songer que rien n'est plus inutile qu'un pétard qui fait long feu.

« Sans refaire une virginité à M. Clémenceau, la séance d'hier lui a été plutôt favorable, en démontrant sans efforts le peu de consistance des accusations portées contre lui.

» Sans être nuisible au pays, l'incident n'est pas de nature lui à donner un grand relief extérieur en raison de la légèreté avec laquelle on soulève les questions les plus graves, et de la curiosité badaude qui se développe chez nous depuis que nous savons tous lire. »

De l'*Echo de Paris* :

« La moralité, la Chambre l'a immédiatement tirée en votant à une écrasante majorité l'ordre du jour flétrissant cette manœuvre.

» Le pays ne sera pas moins dur à l'égard des hommes qui ont essayé de verser sur la République, et naturellement sur la France, cette nouvelle charretée d'ordures. »

Du *Gil Blas* :

« La journée d'hier, dont les adversaires de la République avaient imprudemment escompté les résultats, a été, au contraire, excellente pour ses amis.

» Elle a mis en lumière, une fois de plus, la fermeté et la correction de l'honorable M. Dupuy; elle a valu à M. Burdeau la plus chaude et la plus méritée des ovations; elle a vengé les calomnies et elle a groupé la plus grande majorité de républicains et d'honnêtes gens indignés qui se sont vue depuis que la Chambre existe.

» Si de pareilles séances n'étaient pas, malgré de tels résultats, si pénibles et si douloureuses, on pourrait presque se réjouir de celle-ci ».

De M. Paul de Cassagnac, dans l'*Autorité* :

« Quant à M. Millevoye — quelle que soit l'issue de l'action judiciaire engagée — en donnant sa démission, il s'est fait justice. Courir sus à ses adversaires, les vouloir exterminer, est louable assurément. Mais il y a des moyens qui répugnent. »

De la *Lanterne* :

« L'exécution annoncée à grand fracas par M. Millevoye et par M. Déroulède lundi dernier a eu lieu hier à l'heure dite. Seulement ce sont M. Millevoye et M. Déroulède qui ont été exécutés, et avec eux le boulangisme tout entier ou du moins ce qu'il en restait à la Chambre. »

De M. Mautjan, dans *Germinal* :

« Une haute leçon se dégagera de ces évènements, c'est que dans nos luttes politiques, dans nos querelles de parti, dans nos haines de doctrines, il faut nous garder de toucher à l'intégrité de l'honneur national. »

SÉNAT

Seance du jeudi 22 juin

Présidence de M. CHALLEMEL-LACOUR, président.

LE VINAGE

Le Sénat continue la discussion du régime des boissons.

Il adopte plusieurs articles relatifs au vinage, et se sépare à 5 heures 1/2.

UN DISCOURS DE M. ANDRIEUX

Paris, 23 juin. — Hier soir, a eu lieu le banquet offert à M. Andrieux, l'ancien préfet de police. Celui-ci a prononcé un discours dont voici les principaux passages :

M. Andrieux constate d'abord que la République est aujourd'hui incontestée, mais il ajoute immédiatement qu'il n'en est pas de même des hommes qui exploitent le système actuel de gouvernement.

M. Andrieux affirme que ni ses amis, ni lui, ne seront jamais les ralliés de l'opportunisme ; il n'a pas attendu les sourires d'une bonhomie à deux visages (rires), pour préconiser la République tolérante, largement ouverte, un gouvernement de fraternité et de paix.

Mais il repousse toutefois les députés qui ont trafiqué de leurs mandats, ceux qui n'ont pas craint d'apporter à la tribune la thèse cynique du gouvernement par la corruption, ceux qui ont détourné les deniers de l'épargne, soit pour leur propre compte, soit pour les besoins de leur politique, fussent-ils couverts par une opportune prescription, et doivent renoncer désormais à la vie publique.

L'ancien député des Basses-Alpes prêche une concentration antiopportuniste, car les opprimés de gauche ou de droite sont, dit-il, les plus nombreux dans ce pays. Il engage ses amis à voter, à défaut de candidat adhérent au programme, pour tout candidat qui se déclare adversaire de l'opportunisme, c'est-à-dire pour l'instrument de la délivrance.

Pour l'extérieur, M. Andrieux fait le procès non moins caractéristique de nos diplomates : l'Egypte livrée aux *Anglais, les ministres sans compétence, sans autorité*, sans boussole, à la merci des syndicats financiers et des agents internationaux, l'alliance russe, toujours annoncée, jamais conclue, prostituée aux amplifications oratoires de la candidature officielle.

Comme remède à ces maux internes et externes, M. Andrieux préconise d'abord la révision de la Constitution et il invoque l'exemple de la Suisse et des Etats-Unis.

M. Andrieux cherche à ridiculiser M. Constans, l'accuse de vouloir être un ministre autoritaire, car la constitution actuelle s'y oppose. « Gambetta, Jules Ferry, eux aussi, ont voulu faire de l'autorité et ils ont été bien vite renversés, écrasés. »

Abordant la question des travailleurs des villes et des campagnes, M. Andrieux qualifie de piège grossier l'offre que M. Constans aux ouvriers de les faire bénéficier de la conversion du 4 1/2 0/0.

M. Andrieux fait ensuite le tableau navrant de la servitude, de la corruption engendrée par l'opportunisme: il fait observer que la franc-maçonnerie est la seule association jouissant d'une liberté, parce que sans doute elle cache une irrégligion d'Etat.

« C'est des secrets de cette association que partent les inspirations gouvernementales, c'est là que s'élaborent les lois que volera plus tard un Parlement docile, c'est parmi les affiliés qu'on recrute administrateurs et magistrats. »

L'orateur constate en passant que les sujets de mécontentement ont suivi la progression ascendante du budget et de la dette publique ; il résume ces sujets de mécontentement dans ces indications : « Le trafic des mandats publics, la vénalité, la corruption, la concussion, la prévarication, et pour couvrir tous ces méfaits, la prescription patronne la gent parlementaire.

La conclusion de M. Andrieux est intitulée : *La Vraie République* :

« Messieurs, aucun rapprochement n'est possible entre nous et le personnel usé, décrié que l'orateur de Toulouse essaie de remorquer après l'avoir déjà imposé au pays en 1889.

» Nous en sommes séparés par d'invincibles répugnances et par le légitime souci de la dignité nationale.

« Messieurs, je bois à une République forte à l'intérieur, libre et fière à l'extérieur, dégagée de toute pression inavouable dans ses rapports avec l'étranger, secourable à ceux qui travaillent, à ceux qui souffrent, juste envers tous, ouvrant la frontière à tous les proscrits, effaçant par une large amnistie jusqu'au souvenir de nos discordes. »

NOUVELLES DU JOUR

Un meeting à Paris en faveur de l'amnistie

Paris, 22 juin. — Ce soir a eu lieu au Tivoli-Vauxhall le meeting annoncé en faveur de l'amnistie.

Le citoyen Cluseret présidait. Une quinzaine d'orateurs parmi lesquels les citoyens Ernest Roche, Gabriel, députés ont préconisé l'union de tous les groupes socialistes sur le terrain de l'amnistie.

La réunion a voté un ordre du jour proclamant la nécessité de ne nommer aux élections que les candidats qui s'engageront à voter l'amnistie pleine et entière.

Le citoyen Gabriel a donné lecture d'une dépêche de Rochefort ainsi conçue : « Je regrette de ne pouvoir vous envoyer pour les détenus politiques les 88,000 fr. que M Millevoye, ancien procureur impérial sous Bonaparte (sic) m'accuse d'avoir reçus de l'Angleterre.

»Ils auront sans doute été volés en route, à moins que M. Constans ne les ait interceptés.

» Je vous envoie toujours mes vœux, etc.»

Cette dépêche est acclamée.

La réunion est levée au cri de : Vive les grévistes ! *quelques cris de : A bas la Patrie! Vive l'anarchie.*

Un appel à la Révolution

La section centrale de la Bourse du Travail publie un long manifeste pour protester contre l'invitation de se conformer à la loi que M. Poubelle adresse aux syndicats.

Il rappelle qu'en 1886, de nombreux syndicats refusèrent de se conformer à la loi de 1884. Non seulement le gouvernement ne protesta pas, mais, en 1889, il autorisa 70 syndicats, dont 3 seulement s'étaient conformés à la loi, à toucher la subvention de 300,000 fr. que la Ville de Paris leur avait allouée pour l'exposition ouvrière.

Le manifeste se termine ainsi :

« Les estomacs graves, auxquels M. Dupuy et tant d'autres sont chargés d'assurer une paisible digestion, ont exigé des gages de sécurité.

« Ces gages, M. Dupuy s'apprête à les leur fournir et *c'est chez nous qu'il entend les prendre.*

» Ces gages, M. Dupuy s'apprête à les leur fournir et *c'est chez nous qu'il entend les prendre.*

» Il s'est imaginé qu'en persécutant les travailleurs, il pourrait enrayer la Révolution sociale. Eh bien qu'il frappe !

» La Révolution n'en éclatera que etc... »

L'affaire de P